

DECISION DU MAIRE

Demande d'aides financières auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2024 et auprès du Département de l'Eure et à tout autre organisme pour la mise en place de caméras piéton pour les agents de la police municipale de la ville de Pont-Audemer

Le maire de la ville de PONT-AUDEMER

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n°101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au maire ou à son représentant de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, pour tout projet, en investissement et/ou en fonctionnement, sans limite de montant.

Considérant qu'il faut garantir un cadre de vie de qualité et sécurisé pour tous ;

Considérant que la mise en place de caméras piéton pour les agents de la police municipale apporte un gage de transparence et apaise les relations avec les citoyens ;

Considérant que le plan de financement ci-dessous permettrait à la ville de réaliser ce projet :

Plan de financement prévisionnel			
Dépenses HT		Recettes	
Caméras piéton Police Municipale	8 358,00 €	Etat (DETR/FIPD)	40,00% 3 343,20 €
		Département de l'Eure	40,00% 3 343,20 €
		Ville de Pont-Audemer	20,00% 1 671,60 €
Total	8 358,00 €	Total	8 358,00 €

DECIDE de solliciter les aides financières auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2024 et du Département de l'Eure et à tout autres organismes au montant le plus élevé possible.

Fait à Pont-Audemer, le 28 septembre 2023

Le Maire de Pont-Audemer



Alexis DARMOIS



Plan de financement prévisionnel

Mise en place de caméras piéton pour les agents de la police municipale de Pont-Audemer

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		
Caméra Axon Body 3 noire et fixation	4 845,00 €	Etat (DETR/FIPD)	40,00%	3 343,20 €
Plateforme de chargement 8 caméras body 3	1 700,00 €	Département de l'Eure	40,00%	3 343,20 €
Abonnement stockage cloud	1 533,00 €	Ville de Pont-Audemer	20,00%	1 671,60 €
Installation	280,00 €			
Total	8 358,00 €	Total		8 358,00 €

Le Maire



Alexis DARMOIS

Attestation de non commencement des travaux

Projet : Mise en place de caméras piétons pour les agents de la police municipale

Le Maire :

- atteste du non-commencement de l'opération

Fait à : Pont-Audemer

Le : 28 septembre 2023

Le Maire



Alexis DARMOIS

